

Image not found or type unknown



Frais de déplacement(transport routier)

Par **jac**, le **02/12/2009** à **17:20**

Bonjour,rnrnMa societe de transport routier est en redressement. Il y a un mediateur de nommé, ma societe ne m'a pas réglé les frais de déplacements du mois de novembre (les frais de route). Est-ce que je suis en droit de demander 1 acompte des frais du mois de novembre que j ai avancé (petit-dejeuner, repas, douche). Le mediateur a dit que le salaire du mois novembre sera payé entre le 15 et le 20 decembre. Est-ce qu'ils ont le droit ? Dans ma societe il y a 1 representant syndical.rnrnMerci.